

Le 24 avril 2013

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

- Centre administratif**
6161, rue Laurendeau
Montréal (Québec) H4E 3X6
Tél. : 514 762-2777
- Hôpital de Verdun**
4000, boulevard LaSalle
Verdun (Québec) H4G 2A3
Tél. : 514 362-1000
- CLSC de Saint-Henri**
3833, rue Notre-Dame Ouest
Montréal (Québec) H4C 1P8
Tél. : 514 933-7541
- CLSC de Verdun**
400, rue de l'Église
Verdun (Québec) H4G 2M4
Tél. : 514 766-0546
- CLSC de Ville-Émard–
Côte-Saint-Paul**
6161, rue Laurendeau
Montréal (Québec) H4E 3X6
Tél. : 514 766-0546
- Centre d'hébergement
Champlain**
1325, rue Crawford
Verdun (Québec) H4H 2N6
Tél. : 514 766-8513
- Centre d'hébergement
de Saint-Henri**
5205, rue Notre-Dame Ouest
Montréal (Québec) H4C 3L2
Tél. : 514 931-0851
- Centre d'hébergement
des Seigneurs**
1800, rue Saint-Jacques Ouest
Montréal (Québec) H3J 2R5
Tél. : 514 935-4681
- Centre d'hébergement
du Manoir-de-Verdun**
5500, boulevard LaSalle
Verdun (Québec) H4H 1N9
Tél. : 514 769-8801
- Centre d'hébergement
Louis-Riel**
2120, rue Augustin-Cantin
Montréal (Québec) H3K 3G3
Tél. : 514 931-2263
- Centre d'hébergement
Réal-Morel**
3500, rue Wellington
Verdun (Québec) H4G 1T3
Tél. : 514 761-5874
- Centre d'hébergement
Yvon-Brunet**
6250, avenue Newman
Montréal (Québec) H4E 4K4
Tél. : 514 765-8000

Objet : Commentaires du Centre de santé et de services sociaux du Sud-Ouest–Verdun sur le mémoire¹ présenté concernant le réaménagement du Parc De La Vérendrye

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande, le CSSS du Sud-Ouest–Verdun a pris connaissance du mémoire cité en objet que vous présentez à l'arrondissement Sud-Ouest suite à la consultation qu'elle a tenue le 26 mars dernier.

D'entrée de jeu, nous devons préciser que, n'ayant pas fait l'analyse des impacts possibles de l'implantation du terrain de soccer synthétique dans le Parc De La Vérendrye *plutôt que dans le parc Ignace-Bourget que vous suggérez*, nous devons limiter nos commentaires. Dans ce contexte, nous ne pouvons nous exprimer sur les impacts liés à l'implantation d'un terrain synthétique dans un quartier résidentiel *que de façon générale*.

Par contre, nous convenons que la présence d'une infrastructure qui attirera de nombreuses personnes et qui entraînera une réduction de la surface naturelle « verte » risque d'entraîner des impacts sur l'environnement et la qualité de vie des résidents du quartier. Nous avons donc consulté la Direction de la santé publique, spécialiste dans ce domaine, qui suggère, dans de tels cas, des moyens de mitigation. Il existe en effet, des moyens **d'amoindrir les impacts négatifs** sur l'environnement (îlot de chaleur), sur la sécurité des piétons et des cyclistes ainsi que pour limiter l'accroissement appréhendé du flot de véhicules dans les rues avoisinantes.

Voici les moyens les plus efficaces et les plus fréquemment utilisés :

► **Des mesures d'apaisement de circulation pourraient être implantées le long des tronçons de rue et des aménagements sécurisant les intersections sont suggérés. À ce titre :**

- Marquages au sol pour les traverses piétonnes;
- Feux de circulation pour piéton à décompte numérique;
- Réduction de la vitesse à 30km/heure le long des tronçons bordant le site;

¹ - Mémoire sur le réaménagement du Parc De La Vérendrye, Pour une meilleure considération des parties prenantes et des principes du développement durable. Rédigé et proposé par des résidents des quartiers Côte-Saint-Paul et Ville-Émard, avril 2013.

- Saillie de trottoirs aux intersections;
- Marquage au sol en rive pour réduire l'emprise routière et réduire les vitesses effectives;
- Implanter de nouveaux supports à vélo, bien localisés et sécuritaires.

► **Autres mesures complémentaires pour favoriser le transport actif et collectif :**

- Tarifier les places de stationnement sur le site et sur les rues le bordant;
- Sensibiliser les équipes de sports, leurs parents et les partisans à l'utilisation du transport actif et collectif pour se rendre sur le site;
- S'assurer d'une bonne desserte du site par le transport en commun;
- Entretien du site (enlever graffitis et déchets à la traîne);
- Évaluer la possibilité d'implanter des voies cyclables menant au site.

► **Pour la lutte aux îlots de chaleur :**

- Plantation d'arbres;
- Murs végétaux le long des clôtures si c'est possible;
- Pavés verts et perméables comme matériaux de recouvrement du stationnement.

Nous sommes conscients que les mesures de mitigation proposées ne constituent pas une prise de position ferme en faveur ou en défaveur d'un emplacement particulier. Nous espérons toutefois que ces mesures puissent être implantées en tout ou en partie afin d'atténuer les impacts négatifs possibles et ainsi, faire du parc un espace sécuritaire fréquenté par les résidents du quartier autant que par les équipes sportives. De manière générale, l'accès à des espaces et équipements sportifs adéquats favorise la pratique régulière de l'activité physique, source de plaisir et de santé.

En espérant que notre point de vue vienne contribuer à la réflexion collective, veuillez recevoir nos salutations distinguées.



Sylvie Brisebois
Adjointe à la Direction générale adjointe
aux programmes clientèles et à la santé publique
Responsable du bureau d'accès

SB/nl